

**Déclaration spontanée de non-respect du cahier des charges de la MAEC
système polyculture-élevage d'herbivores**

Identification du demandeur	
Numéro Pacage	
Numéro SIRET	
Nom, prénom ou dénomination sociale	
Adresse	

Je déclare ne pas être en mesure de respecter pour la campagne 2022 les obligations de la MAEC Système Polyculture-élevage dans laquelle je suis engagé.

MAEC concernée	<i>Préciser le Code de la MAEC</i>	
Obligations concernées <i>(Cocher les obligations concernées par la demande)</i>	Respect d'une part maximale de surface en maïs (hors maïs grain et semences) consommé dans la surface fourragère principale	<input type="checkbox"/>
	Respect d'un niveau maximal d'achat de concentrés	<input type="checkbox"/>

Les conditions climatiques exceptionnelles en Pays de la Loire durant l'été 2022 ont fortement impacté mes productions fourragères, m'obligeant à revoir de manière exceptionnelle et temporaire ma logique fourragère (1).

Surfaces fourragères	Surface de l'exploitation	Rendement espéré (rendement moyen habituel)	Rendement constaté
Prairies	ha	Tms/ha	Tms/ha
Maïs ensilage	ha	Tms/ha	Tms/ha
Autres fourrages (Préciser :)	ha	Tms/ha	Tms/ha

(1) Si des changements d'assolement sont intervenus postérieurement à votre déclaration PAC, il est impératif de déclarer en parallèle ces modifications via le formulaire disponible sur Télépac : https://www.telepac.agriculture.gouv.fr/telepac/pdf/tas/2022/Dossier-PAC-2022_modification-declaration.pdf

Je vous prie de bien vouloir tenir compte du caractère exceptionnel de cette situation, et de reconnaître le cas de force majeure.

A, le

Signature(s) du demandeur, du représentant légal en cas de forme sociétaire, de tous les associés en cas de GAEC (pour les formes sociétaires autres que GAEC, précisez le nom et le prénom du signataire) :

Le document est à renvoyer soit par mail soit par voie postale :

ddtm-sdea-mae@vendee.gouv.fr

DDTM de Vendée / 19, Rue Montesquieu / BP 60827 / 85021 La Roche-sur-Yon Cedex